

PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: mercredi 24 décembre 2025 16:11
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: 25-12-24 - Pour information / Octroi d'autorisation d'accès précoce pour RICIMED et positionnement dans les stocks stratégiques

De : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 24 décembre 2025 15:01

Cc : THOUROT, Julien (DGS/CCS/PPC) <julien.thourot@sante.gouv.fr>; PERNIN, Alexis (DGS/CCS/PPC) <Alexis.PERNIN@sante.gouv.fr>; GRENE-LEROUGE, Nathalie (DGS/CCS/PPC-UMR) <nathalie.grene-lerouge@sante.gouv.fr>; WAKIM, Michel (DGS/CCS/PPC-UMR) <michel.wakim@sante.gouv.fr>; DITTENIT, Frédéric (DGS/CCS/PPC-UMR) <frederic.dittenit@sante.gouv.fr>; BENDJELLOUL, Gisèle (DGS/CCS/PPC-UDP) <gisele.bendjelloul@sante.gouv.fr>; DITTENIT, Frédéric (DGS/CCS/PPC-UMR) <frederic.dittenit@sante.gouv.fr>; KRAMP, François (DGS/CCS) <francois.kramp@sante.gouv.fr>; PHILIPPE, Jean-Marc (DGS/CCS) <Jean-Marc.PHILIPPE@sante.gouv.fr>; HENRY, Cécile (DGS/CCS/PPC-UDP) <Cecile.HENRY@sante.gouv.fr>; DESITTER-BECQUET, Christelle (DGS/CCS) <christelle.desitter-becquet@sante.gouv.fr>; AVONDO-RAY, Aurélie (DGS/CCS/CORRUSS) <aurelie.avondo@sante.gouv.fr>; DREYER, Marion (DGS/CCS/CORRUSS) <marion.dreyer@sante.gouv.fr>; LETARTRE, Mathieu (DGS/CCS/CORRUSS) <mathieu.letartre@sante.gouv.fr>; ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>

Objet : Pour information / Octroi d'autorisation d'accès précoce pour RICIMED et positionnement dans les stocks stratégiques

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons par ce message que la **Haute Autorité de Santé a octroyé une autorisation d'accès précoce (AAP) à une contremesure médicale (CMM) nommée RICIMED® 250 UA/mL**, solution à diluer pour perfusion (flacon de 14 mL), le **11 décembre dernier**. Cette mesure est prise dans l'attente d'une mise sur le marché attendue en janvier 2026.

L'avis conclut que RICIMED® peut être utilisé dans le traitement des **intoxications aiguës confirmées ou fortement suspectées par la ricine**. Il est précisé que l'administration de RICIMED® doit être réalisée rapidement, idéalement 4-6h post exposition, en cas d'intoxication dans une situation où aucune autre alternative thérapeutique n'existe. Il est à noter qu'aucune CMM spécifique ne permettait jusqu'ici de traiter les cas d'intoxication grave/vitale à la ricine outre la prise en charge en service de réanimation par traitement symptomatique.

Nous vous informons également que ce produit est d'ores-et-déjà intégré dans les stocks stratégiques (et disponible uniquement par ce biais). Les doses ne pourront être mobilisées qu'en cas d'un niveau de gravité le justifiant et suivant l'avis médical donné par un conseil d'experts mobilisables par le national. En conséquence, en cas de signalement suspect ou avéré à la ricine, nous vous demandons de bien vouloir en alerter le CORRUSS (alerte@sante.gouv.fr ; 01 40 56 99 99), ce qui permettra outre la remontée d'information de définir les modalités d'accès à cette contre-mesure médicale. Un MINSANTE plus complet est en préparation pour le début d'année 2026.

Nous restons à votre disposition en cas de besoin sur le sujet.

Bien cordialement,

Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS)

Direction Générale de la Santé (DGS) | Centre de crises sanitaires (CCS)

Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
14 avenue Duquesne, 75007 Paris
Tél : 01 40 56 99 99



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la santé**